



Toulouse le 13 janvier 2009

GT Périmètre Etablissements Ouvriers : N°2

Ce GT fait suite à la réunion du 26 novembre 2008, au cours de laquelle les organisations syndicales avaient rejeté la proposition de l'administration qui proposait de réduire les 13 Etablissements actuels en 3 établissements ouvriers. Les OS s'étaient engagées à présenter un projet.

Les os ont présenté un projet commun à l'administration qui propose 4 établissements ouvriers (DSNA, DSACS, Central, Formation) avec 8 Commissions d'Avancements :

ETABLISSEMENT DSNA avec 3 CAO

- CAO → SIA
- CAO → DTI
- CAO → DO, CESSNAC, SNA, CRNA

ETABLISSEMENT DSAC avec 1 CAO

ETABLISSEMENT CENTRAL avec 2 CAO

- CAO → SAF, CEDRE, BEA (ECO)
- CAO → STAC, SNIA

ETABLISSEMENT FORMATION avec 2 CAO

- CAO → ENAC
- CAO → SEFA

Les os ont justifié le choix de garder huit commissions d'avancement pour respecter les filières métiers (Ex : les professions sont différentes au SIA et dans un CRNA)

L'administration comprend notre proposition mais préférerait n'avoir qu'une seule commission d'avancement par établissement. Elle propose également d'attribuer un cadre de fonction par établissement.

Force Ouvrière rappelle que les OS ont pleinement répondu aux remarques formulées par l'administration lors de la dernière réunion : Nbre minimum d'ouvriers par établissements, pourtour des établissements correspondant à la réorganisation de la DGAC, Chef établissement ouvrier responsable des recrutements dans des différents services.

Nous exigeons également que l'administration centrale attribue un cadre de fonction à chaque commission d'avancement.

L'administration est d'accord sur le principe et nous propose d'étudier une architecture à ce projet avec les services concernés pour la prochaine réunion.

Force ouvrière demande d'étudier le fonctionnement des ouvertures d'ave avec ce futur redécoupage des établissements. Si l'ave est ouvert en priorité dans l'établissement, les possibilités de mutation inter établissements seront limitées.

L'administration propose que, dès lors qu'aucune candidature sur le site géographique et dans le service n'est possible, un ave inter établissements soit diffusé.

L'administration propose de vérifier si d'autres mesures de la réglementation ouvrière ne sont pas à modifier suite à la réorganisation des établissements ouvriers.

Prochain GT prévu le 22 janvier 2009

Vos correspondants : Pierre GAUBERT, Dominique LEFEUVRE, Thierry MAROUBY, Didier SIDOINE.